

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 08589

Numéro SIREN : 844 864 389

Nom ou dénomination : The TechCare Company

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2024 sous le numéro de dépôt A2024/011278

THE TECHCARE COMPANY

Société par actions simplifiée au capital de 31 001 000 €
Siège social à LYON (69008), 18 rue Edouard Rochet
844 864 389 RCS LYON

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 JANVIER 2024

[...]

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de la Société Relyens Mutual Insurance de son mandat de Présidente qu'elle exerce au sein de la Société THE TECHCARE COMPANY.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Monsieur Dominique GODET demeurant à CHAZAY-D'AZERGUES (69380), 8 rue des Sorbiers.

L'Associée unique décide que le Président ne sera pas rémunéré pour ses fonctions, toutefois, il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Le Président exercera ses fonctions en conformité avec les dispositions statutaires et légales.

Monsieur Dominique GODET déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en qualité de Directeur général de la Société THE TECHCARE COMPANY, Monsieur Christophe DUMAS demeurant à CHAPONOST (69630), 35 rue Antoile Celle.

L'Associée unique décide que le Directeur Général ne sera pas rémunéré pour ses fonctions, toutefois, il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Le Directeur Général exercera ses fonctions en conformité avec les dispositions statutaires et légales.

Monsieur Christophe DUMAS déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[...]

Pour extraits certifiés conformes
Le Président
Dominique GODET

